



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1) Appobation des CR des Conseils Municipaux des 30/01 et 28/02/2013

Approuvé à la majorité (1 abstention G.C. AGUILAR)

2) Comptes administratifs et comptes de gestion 2012

Les comptes administratifs de la commune sont en adéquation avec les comptes de gestion du Trésorier ; et s'établissent comme suit :

COMMUNE (M14)	Excédent de fonctionnement de	141 620 €
	Déficit d'investissement de	34 975 €
EAU-ASSAINISSEMENT (M49)	Excédent de fonctionnement de	69 082 €
	Excédent d'investissement de	412 264 €
C.C.A.S.	Excédent de fonctionnement de	5 942 €

Le rapporteur explique que les bons résultats constatés en fonctionnement sur la commune permettent de réaliser un autofinancement brut supérieur à 140 000 € d'une part, et d'autre part que le déficit d'investissement est ramené à 34 975 € (il était de 121 123 € en 2011) comblé en grande partie par l'autofinancement de 2011 et le fait qu'il n'y a pas eu de gros programmes d'investissement en 2012.

S'agissant de l'important excédent d'investissement sur la comptabilité M49, il provient des différentes taxes d'aménagement. Cette réserve est constituée pour le curage du lagunage mais aussi pour faire face aux réhabilitations de réseaux et notamment l'Avenue du Monument.

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote de documents qu'il présente.

Le Conseil adopte ces documents avec une large majorité :

Commune : 10 pour, 1 contre (G.C. AGUILAR) 2 abstentions (T. FABRE et D. LAMONT)

Eau-Assainissement : Unanimité

C.C.A.S. : 13 pour, 1 contre (G.C. AGUILAR)

3) Budgets 2013

Les prévisions budgétaires pour 2013 s'équilibrent comme suit :

COMMUNE (M14)	Fonctionnement	1 161 100 €
	Investissement	585 762 €
EAU-ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	293 333 €
	Investissement	476 615 €
C.C.A.S.	Fonctionnement	5 942 €



Compte tenu des résultats de l'année 2012, mais surtout de la conjoncture actuelle et de la période difficile que nous traversons, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2013. Le produit de la fiscalité s'élève à 572 997 €. Comme l'année précédente, la principale dépense d'investissement est l'achat du terrain VEDRINES José (derrière l'école maternelle). Cet achat n'avait pu être réalisé en 2012 puisque les banques ne nous avaient pas consenti de prêts (problème rencontré par l'ensemble des collectivités en 2012). Pour la même raison les autres programmes d'investissement qui n'ont pu être réalisés sont reportés : La création d'un jardin d'enfants, d'un city stade, la poursuite du programme de vidéo surveillance, la continuité de l'amélioration de l'éclairage public, la mise en accessibilité de deux arrêts de bus et le gros entretien sur les bâtiments communaux constituent les principales dépenses d'investissement.

A ce jour, le crédit agricole nous a consenti un prêt de 80 000 € et la Caisse d'Epargne un prêt de 170 000 € pour financer l'acquisition du terrain VEDRINES.

Le Conseil adopte ces documents avec une large majorité :

Commune : 11 pour, 3 abstentions (G.C. AGUILAR, Y. BURTIN, J.KUZNIAK)

Eau-Assainissement : Unanimité

C.C.A.S. : 13 pour, 1 contre (G.C. AGUILAR)

4) Prorogation des subventions

Monsieur le Maire précise que les subventions notifiées ont une durée de validité et qu'il convient d'en demander la prorogation puisque les opérations d'investissement programmées en 2012 n'ont pu être réalisées faute d'emprunt (jardin d'enfants, city stade). En effet, certaines vont prochainement atteindre leur limite de validité. Approuvé à l'unanimité.

5) Emprunt Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées depuis un an par l'ensemble de collectivités pour trouver des financements et ce malgré les demandes réitérées. Il fait part d'une proposition de financement de la somme de 170 000 € faite par la Caisse d'Epargne.

Approuvé à la majorité (13 pour, 1 abstention Y. BURTIN).

6) Demande de subventions pour l'Avenue du Monument

Autorisation est donnée au Maire pour demander les subventions les plus élevées possibles sur les budgets :

M49 pour un montant de travaux (Eau-assainissement) estimé à 312 575 € TTC

M14 pour un montant de travaux (voirie) estimé à 800 000 € TTC

7) Programme éclairage public

Gilles COUGOUREUX expose qu'il conviendrait de poursuivre ce programme en inscrivant les chemins Four des Oules, Cabanis, Plantier, et la rue du Caminol pour un montant de 15 000 € HT subventionné à hauteur de 70 %. Approuvé à l'unanimité.



8) Rythmes scolaires

Suite à la réunion des élus le 28/02/2013 et considérant que la commune n'est pas prête à engager cette opération dès la rentrée 2013, l'application de la réforme est repoussée à la rentrée 2014. Le maire indique qu'une commission sera mise en place pour préparer dès à présent l'entrée en vigueur à la rentrée 2014.

9) Fourrière municipale

M. le Maire demande une délégation de service public afin de consulter et rechercher un délégataire de service fourrière auto agréé. Approuvé à l'unanimité.

10) Règlement de service de l'aire de remplissage route de Gignac

Suite à la réunion du jeudi 28 mars à la salle polyvalente où les exploitants agricoles étaient conviés, un règlement d'utilisation et une clé seront remis à chacun des exploitants. Cette nouveauté a pour but de maîtriser l'eau, la pollution, mais aussi de supprimer les nuisances de voisinage. Approuvé à l'unanimité.

11) Convention de pâturage

M. le Maire rappelle la convention pluriannuelle d'exploitation agricole et de pâturage prise lors du Conseil Municipal du 13 septembre 2012 entre la commune et M. Frédéric CAMBON, berger installé à Montpeyroux.

Il présente une convention similaire portant cette fois sur des parcelles communales d'une superficie de 3,5 ha sous emprise ONF. Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 20 Heures.